

MOUVEMENT AUTONOMISTE JURASSIEN

Rassemblement jurassien et Unité jurassienne



Conférence de presse
66^e Fête du peuple jurassien

Delémont, le 8 septembre 2013

UN VOTE POUR L'AVENIR

Pierre-André Comte

Maire de Vellerat

Secrétaire général du MAJ (RJ-UJ) et de la
Conférence des peuples de langue française

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	3
2. Une procédure évolutive	5
3. Le poids de la propagande	7
4. L’après 24 novembre	9
5. La volonté politique	11
6. Conclusion	13

*Aux nouvelles générations de dire comment leur besoin d’horizon doit
maintenant s’inscrire pour de bon dans ce qui s’ébauche.
C’est un privilège inouï pour elles, appelées à mesurer l’empiètement
creusé par leurs prédécesseurs, à en imaginer sans complaisance
le prolongement sous les feux d’une réflexion critique.*

*Nous voici donc ensemble conviés à ce débat.
La table est mise, la nappe immaculée et la parole offerte.
Qui dans ce rendez-vous fraternel et sans manières
craindrait de la prendre ?*

*Ne cédon pas au découragement devant les incohérences
de l’époque et les incertitudes économiques.
La fatalité, où qu’elle s’insinue, n’a jamais qu’un temps.*

Citoyennes, citoyens, vous avez la parole. Prenez-la, et qu’elle soit vive !

Alexandre Voisard

Moutier, 15 juin 2013

1. Introduction

Nous voilà à dix semaines d’un rendez-vous historique. Historique par sa portée politique, historique par ses conséquences sur l’évolution de la *Question jurassienne*. Du résultat du scrutin du 24 novembre dépendra le sort du dialogue interjurassien, tel qu’il a été institué dans les accords passés depuis vingt ans. Quelle sera la conclusion d’une période riche en événements, confrontations et délibérations ? Quelles leçons auront tiré les Jurassiens de l’expérience du rapprochement institutionnel conduite par l’Assemblée interjurassienne. Du Rapport Widmer aux décisions parlementaires sur la mise en œuvre de la Déclaration d’intention du 20 février 2012, la *Question jurassienne* a occupé les esprits en permanence.

Cette question n'a cessé d'alimenter le débat sur l'émergence d'une communauté de destin dont chacun admet, peu ou prou, qu'elle est difficilement déconnectable d'une communauté d'intérêts objectivement incontestable.

C'est au pied du mur qu'on reconnaît le maçon, dit le proverbe. Serons-nous donc capables de prendre la mesure de l'ouvrage ? Oserons-nous faire parler le courage ? La lucidité du propos l'emportera-telle sur l'objection de principe ? Puiserons-nous dans l'imagination et l'audace les ressources du progrès à construire ? Saurons-nous nous inspirer du passé pour, cheminant côte à côte, aller de l'avant ? Toutes questions essentielles auxquelles la chance nous est offerte de répondre avec l'intelligence et la bonne volonté requises.

Nous voulons être les acteurs d'un fédéralisme vivant, qui se régénère, se réforme et ouvre de nouvelles perspectives. Une réflexion commune, organisée au sein d'une Assemblée constituante, permet de satisfaire à cette aspiration. Qu'avons-nous à perdre à faire cet exercice, sinon à regretter d'avoir manqué l'occasion de mettre un terme à la division héritée d'un temps révolu ? Injustice, contresens, logique de l'histoire, que l'on s'y prenne comme on voudra, nul ne peut nier l'unité perdue du Jura, et nul ne peut empêcher de s'y référer. Le sentiment identitaire, qu'on le dénigre ou qu'on l'adule, ne s'efface pas au gré du préjugé idéologique. Le Jura des six districts francophones est « un » par l'histoire, par la langue, par la culture, par sa conception démocratique, par ses fondements économiques, par ses convergences intellectuelles, par sa géographie même, par son paysage, par ses gens, par tout ce qui le distingue de ses voisins et amis. Le Jura n'est rien d'autre qu'une entité reconnue par les faits et les preuves, variée dans ses accents, diverse dans ses relations, unie dans ses souvenirs, autant que dans ses désirs d'avenir.

Le Jura, le sort qu'on lui réserve, mérite mieux qu'une querelle ou qu'un abandon sur l'autel de récriminations ou de revanches inutiles. Le Jura, son destin, mérite davantage qu'un désintérêt électoral ou qu'une désinvolture politique. Le Jura tel que nous l'aimons attend que nous le sortions de l'impasse. Toute la question est là. Uniquement là.

2. Une procédure évolutive

Le 20 février 2012, les gouvernements bernois et jurassien ont signé une *Déclaration d'intention* censée mettre un terme à la *Question jurassienne*. Cet accord a été ratifié par les parlements. Il ouvre une nouvelle voie, que nous sommes appelés, de part et d'autre de la frontière cantonale, à élargir, avec conviction et confiance, sans présomption ni agressivité, simplement en toute connaissance de cause. C'est forts d'arguments probants et d'idées neuves que nous réussirons, pas autrement.

Dans cette perspective, s'ingénier à recréer les conditions d'un affrontement fratricide, refuser que le débat s'instaure et que la démocratie s'exprime est une attitude irresponsable. Quelle soit le fruit d'une interprétation hâtive des engagements pris par les cantons, ou qu'elle témoigne d'une volonté politique délibérée, elle ne peut conduire qu'au plus grave échec.

L'exégèse juridique de la *Déclaration d'intention* du 20 février 2012 n'est pas close. Seuls les grands principes sont acquis. Le premier est que les deux parties du Jura conserveront leur liberté de choix jusqu'à conclusion des travaux de l'Assemblée constituante. Et c'est bien là l'essentiel. Vouloir aujourd'hui disséquer l'accord et en faire surgir par le menu des conséquences que l'on décrète péremptoirement inamovibles est pour le moins prétentieux, sinon arrogant, improductif à n'en pas douter. De tels positionnements ont pour but d'inquiéter, d'intimider ou d'intriguer, en tous les cas de faire perdre de vue qu'un double « oui » lors du premier scrutin, par la surprise qu'il provoquera selon les augures, aura pour effet de rebattre les cartes. Il incitera les partenaires en présence à procéder à une

véritable pesée d'intérêts quant à l'application d'un accord qui serait obstacle plutôt que solution, le vote « communaliste » n'étant l'idéal aux yeux de personne. Si le choix final des populations sera scrupuleusement réservé, il ne s'exprimera alors qu'au gré d'un examen individuel et collectif débarrassé des *a priori* de principe, entretenus et ballotés sans souci de l'intérêt supérieur de la communauté jurassienne.

Cette analyse n'est-elle pas partagée par ceux qui prétendent que le « oui pour voir » n'est pas possible, criant à tous les vents qu'il faut l'éradiquer à tout prix ? N'est-ce pas là le mobile de leur excitation ? Ne craignent-ils pas que des vérités jusque-là inconnues ou trop bien connues se révèlent à la conscience des parties prenantes au débat constitutionnel ? Car, de deux choses l'une : ou bien ils sont sûrs de leur affaire et certifient devant l'histoire que l'unité jurassienne est duperie depuis qu'ils l'ont niée au soir du plébiscite de 1974, ou bien ils pensent que les habitants des anciens districts méridionaux du Jura, laissés libres de leur jugement, pourraient imaginer un avenir autre que celui que leur concocte depuis des lustres la doctrine antiséparatiste. Il y aurait « le feu au lac », comme diraient nos amis vaudois.

Pour les autonomistes, il est tout aussi vrai qu'il n'y a qu'une alternative possible à un « non » du Jura-Sud le 24 novembre : le recours au vote communaliste simple, à Moutier ou ailleurs. Ce n'est là nulle pression, ni directive. C'est la plus directe application d'une disposition de l'accord intercantonal. C'est la réplique naturelle à une décision contraire, inspirée du « oui pour souffrir » abusivement proclamé par le président du Gouvernement bernois et abondamment applaudi par les mouvements antiséparatistes.

3. Le poids de la propagande

Le début de la campagne du 24 novembre – appelons-la ainsi – a vu le défilé préalable des mouvements, partis et comités signant la Charte interjurassienne. Celle-ci appelle au respect de l'autre et à la sérénité du débat public. Le Mouvement autonomiste y a adhéré sans état d'âme. Son intention n'a pas changé depuis : mener une campagne d'arguments, ignorer les attaques infondées de l'adversaire, clarifier l'enjeu du vote du 24 novembre. Jusqu'ici, nous avons résisté à la tentation de répondre aux injures de *Force démocratique*, aux torrents de haine des probernois les plus enragés ou aux finasseries de ministres bernois enclins à tromper les gens. On aura, je l'espère, l'honnêteté de reconnaître la très bonne tenue de notre campagne par comparaison au pataugeage vindicatif de certains de nos vis-à-vis.

Deuxième élément de notre engagement : la recherche d'un débat permanent et public, avec qui le voudra et sans restriction, de sorte que les points de vue puissent être confrontés. Faciliter une décision du corps électoral qui soit prise en toute connaissance de cause : voilà l'objectif. A cet égard, il faut bien admettre aussi que les tenants du *statu quo* s'esquivent de manière particulièrement inélégante : le comité intitulé « Notre Jura bernois » joue au plus fin avec « Construire ensemble », fixant à celui-ci des conditions unilatérales dont on connaît le but, à savoir faire échouer tout échange. S'il est aisé de ne pas commenter les coups de menton de quelques grossiers matamores, il est nécessaire de s'arrêter un instant sur les raisons embroussaillées de *Force démocratique*, mouvement volontiers donneur de leçons qui refuse de croiser le fer avec nous. Monsieur Houmard et ses amis se défilent, montrant ainsi leur crainte du débat public. On comprend certes que, sans arguments, ces Messieurs souhaitent éviter de comparer leurs idées avec les nôtres avant le 24 novembre. Et bien soit. Nous débattons avec eux dès le lendemain du vote communaliste ! Cette précision faite, on remarquera que sous la bannière probernoise on préfère le vide idéologique à la plus basique réflexion politique sur l'avenir de la région. Dont acte. Nous n'en

pleurerons pas et laissons à leurs troubles les dirigeants probernois, si mal dans leur peau quand il s’agit d’exposer à l’électeur les tenants et aboutissants d’un vote décisif.

Légitimement, nous regrettons que la stratégie antiséparatiste ne repose que sur les coups à donner et les mensonges à répandre. Ses concepteurs s’émoustillent à l’adrénaline post-plébiscitaire ? Ce n’est pas notre choix. Nous pensons toujours que le raisonnement fondé sur la logique et sur l’évidence l’emporte en persuasion sur trois cents pages d’invectives. Aussi nous appliquons-nous à expliquer, à mettre l’accent sur les enjeux du premier scrutin populaire, auquel, quoi qu’il arrive, la suite à donner n’est pas définitivement acquise, cela en raison du fait que le bon sens politique, notion certes dévaluée de nos jours, conserve toujours le moyen de bousculer le prétendu confort juridique dont la glose se nourrit.

La propagande qui ment, qui détourne ou qui dissimule ne conduira pas à résoudre la *Question jurassienne*. Celle-ci ne peut se résoudre dans le mensonge. Elle n’a une chance de s’extirper des esprits que dans la clarté et la vérité. Les autorités bernoises sont averties à ce propos : rien ne se terminera dans la dénégation, le détournement ou le viol des droits démocratiques des Jurassiens. Rien ne prendra fin dans le simulacre démocratique. Eviter un « oui pour souffrir » a dit le président du Gouvernement bernois. Par cette parole délétère, il a pris un risque considérable, que l’Etat de Berne ne manquera pas de payer lourdement par suite d’une déloyauté avérée, systématique, contraire à l’esprit de la Déclaration d’intention du 20 février 2012. Il lui reste dix semaines pour en prendre toute la mesure.

4. L'après 24 novembre

Le Gouvernement bernois avait fixé au 30 août la présentation du Rapport intermédiaire du groupe de travail « statu quo+ » à l'attention de la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes. Il a finalement préféré la reporter au 12 septembre, soit après la Fête du peuple, on devine pourquoi. Le vaste enfumage programmé sur l'évolution du « statut particulier » du Jura-Sud doit être si facilement identifiable qu'il met par anticipation le pouvoir bernois dans la position inconfortable du bonimenteur pris la main dans le sac ! Parions qu'il n'y a rien, absolument rien dans ce rapport qui change la donne en matière de pouvoir régional. On y nagera dans un océan de « poudre aux yeux ». Rendez-vous est pris pour le 12 septembre.

Ouvrez les guillemets.

« Suppression de postes aux institutions psychiatriques cantonales. Suppression de moyens au sein de l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation (OECO). Maintenir les places de formation actuelles dans les Ecoles des métiers de Bienne et Saint-Imier, mais créer des réseaux d'entreprises formatrices avec des entreprises privées afin d'y transférer une ou deux années de formation. Recentrage des ESC sur les filières avec maturité professionnelle et modèle 3+1 pour tous les sites, à l'exception de l'ESC La Neuveville et de Tramelan : avec cette mesure, les établissements de Thoune (gymnase), Berne et Bienne (gymnase de la Rue des Alpes) ne proposeront plus que la filière Certificat fédéral de capacité (CFC). Regroupement des gymnases de Bienne en un gymnase de langue allemande et un gymnase de langue française et regroupement des gymnases de Thoune en un seul établissement. A Bienne, il est possible de regrouper sur le complexe scolaire du Lac l'ensemble de la filière gymnasiale au sein d'un gymnase germanophone et d'un gymnase francophone gérant ensemble une section bilingue. L'établissement de la rue des Alpes hébergerait l'Ecole supérieure de commerce et l'Ecole de culture générale. Le bâtiment de l'Ecole d'administration et des transports pourrait être

mis en vente et le nombre d'écoles réduit de trois à deux. Diminution de la contribution versée à la HEP BEJUNE. Réduction de 20 à 25 postes dans le domaine de l'entretien des routes et ponctuellement, réduction / optimisation du nombre de groupes d'entretien. Optimisation du service d'hiver. Suppression de la contribution en faveur du bilinguisme versée aux Services psychiatriques Bienne-Seeland - Jura bernois Bellelay. Ces services sont la seule institution du canton de Berne à fournir des prestations en français et en allemand, dans le domaine psychiatrique ambulatoire ainsi que dans les cliniques de jour. Les frais supplémentaires qui en découlent (traduction de textes, engagement d'interprètes, difficultés à recruter du personnel, formation continue) sont jusqu'à présent pris en charge par le canton. Vu que ce financement sera supprimé, les services devront couvrir ces frais par le biais des tarifs ! »

Fermez les guillemets.

Ces quelques mesures d'assainissement des finances cantonales bernoises, parmi tant d'autres, figurent dans le Rapport du Conseil-exécutif bernois du 26 juin 2013, relatif à l'« Examen des offres et des structures (EOS 2014) ». Leur mention suffit à comprendre que l'Etat de Berne, géant au pied d'argile, n'est plus en mesure d'assurer des prestations spécifiques dont bénéficient aujourd'hui sa communauté francophone, considérée – à juste titre, devrait-on dire – sur un pied d'égalité avec sa communauté germanophone. Les vertus du « canton pont », dont la glorification du bilinguisme est l'ostentatoire expression publique, ont un coût qui dépasse la capacité financière du grand canton !

Voilà donc un premier rapport porté à la connaissance du public, qui montre à quelle sauce le Jura-Sud sera croqué au lendemain du 24 novembre. Ne disposant plus de l'«immunité autonomiste», cette sorte de bouclier moins hardiment tenu par des Jurassiens se prévalant de lassitude, noyé dans une Conférence régionale Bienne-Seeland à large majorité alémanique, ravalé à ce titre au rang de région ordinaire et non distincte, circonscription contrainte de subir des mesures d'assainissement drastiques et

fatales au particularisme de façade inscrit dans le « statu quo » sans plus, confiné au rôle de « faire valoir » francophone d’un canton qui se demande en quoi il peut bien être « pont » entre les communautés linguistiques qu’il abrite, sans relai fédéral et suscitant un sentiment de condescendance de ses voisins directs, réduit à la portion congrue si Moutier et d’autres communes s’en vont, le Jura bernois ayant fait son choix définitif avec Bienne pour capitale ne sera plus dans les faits que bernois ! Comme jadis la notion de peuple jurassien fut retirée de la Constitution bernoise, le nom de Jura pourra disparaître de même. Heureuse perspective ? La question est posée à toutes celles et ceux qui s’apprêtent à dire « non » au Jura pour dire « oui » à Berne.

5. La volonté politique

De la souveraineté cantonale, instrument de notre indépendance et de notre liberté, nous en avons légitimement usé pour défendre nos intérêts les plus fondamentaux. Et si le canton du Jura n’est pas parfait, il émane cependant d’une généreuse et grande idée. Du seul point de vue historique, c’est une œuvre qu’il convient de respecter, parce qu’elle émane d’une formidable conjonction de l’espoir d’un peuple avec son destin, du contrat de ce même peuple avec son histoire et les obligations de son avenir. Au-delà, le canton du Jura possède, grâce à cette souveraineté chèrement acquise, des atouts économiques et de toute autre nature considérables. Il est au surplus un cadre de vie exceptionnel.

La souveraineté cantonale, on l’a vu dans de multiples études et on l’a prouvé dans l’expérience acquise, représente un avantage déterminant pour le développement d’une région comme la nôtre. Si elle devait être partagée à terme par le sud et le nord du Jura, alors elle placerait le territoire formé des six districts jurassiens francophones dans une position éminemment plus intéressante et puissante au sein de la Suisse romande dont nous faisons tous partie. Dans un partenariat actif avec l’ensemble de ses voisins suisses alémaniques, et avec Berne, cela va de soi, le Jura re-

trouvant son unité contrebalancera de manière heureuse, même si partielle, la surpuissance économique lémanique. Il contribuera à l'instauration d'un nouvel équilibre politique hautement bénéfique, non seulement pour lui, mais aussi et surtout pour ce « pays romand » tout entier, qu'aucun ne rechigne à chanter par ailleurs quand lui prend l'envie de regarder par-dessus l'épaule du protecteur bernois. Il œuvrera à l'avènement d'une réalité socioculturelle malencontreusement désavouée dans un fatras d'aveuglement. On comprendra alors qu'en dehors du cadre institutionnel, il est des réalités plus profondes et que ce sont elles qui déterminent la véritable existence des communautés humaines.

Situé aux confluents du monde germanique et français, le Jura dispose d'une situation géographique exceptionnelle, dont la centralité européenne n'est pas le moindre avantage. Saurons-nous une fois pour toutes mettre à profit ce qui nous rassemble et constitue de fait notre indéniable communauté de destin? Repousserons-nous aux calendes grecques la reconstitution de l'unité perdue? Nous ne dénigrons pas ceux qui soutiennent l'idée inverse, en sincérité et en conviction. Nous avons cependant le droit de nous interroger sur le mobile de ceux qui, dans un esprit revancharde et comme pour exorciser leur attachement pré-plébiscitaire à l'unité du Jura historique, s'ingénient à fausser le débat démocratique sur l'avenir. Qu'on nous permette tout de même de leur rappeler à quelle stupide impasse conduisent le préjugé et le rejet des valeurs communes au profit du dogme antiséparatiste. Qu'on nous permette de réserver notre condamnation la plus ferme à ceux qui, par aveuglement ou par intérêt, veulent nier ce qui fait l'originalité des deux parties du Jura, leurs richesses propres et leurs ressemblances profondes.

Solidarité, volonté, et enthousiasme, tels doivent être les ressorts d'un nouvel élan collectif pour satisfaire aux exigences nouvelles de la mondialisation, de la justice sociale et d'une cohésion régionale en dehors de laquelle il n'y a pas de progrès possible. Le Mouvement autonomiste place toute sa confiance dans la fraternité et le goût de l'action du peuple jurassien. Voter « oui » le 24 novembre prochain, c'est « oser » la démocratie,

c'est se placer délibérément au-dessus des contingences, contraintes, incompréhensions ou divergences léguées par une histoire que personne n'est incité à renier ni à condamner, à transcender cependant, et à dépasser. Le processus découlant de la « Déclaration d'intention » du 20 février 2012, s'il est respecté dans son intégralité, sera l'instrument d'une formidable démonstration démocratique, que l'histoire suisse placera à n'en pas douter dans les rangs des événements politiques marquants du XXI^e siècle.

De multiples raisons légitiment la volonté d'unité du Jura. Elles font appel au cœur et plongent leur racine dans une histoire jamais démentie, fondée sur la sauvegarde d'un patrimoine, d'une langue et d'une même conception de la démocratie politique, éprouvée dans les âges et confirmée par les faits. Elles sont aussi d'ordre économique dans la mesure où, rassemblées, elles dessinent les contours d'un vrai projet de développement, apte à se renouveler et à satisfaire l'ambition collective que le Jura a toujours su stimuler aux heures graves de son histoire.

6. Conclusion

C'est dans cet état d'esprit qu'il convient de rassembler nos forces, de les faire converger vers l'objectif qui consiste à donner aux six districts francophones du Jura les moyens de se construire un avenir conforme à leurs aspirations et intérêts les plus fondamentaux.

C'est à la refondation possible d'une appartenance commune, appuyée sur l'identité culturelle au sens large (histoire, langue, développement économique, patrimoine industriel et artistique, nature, environnement), que nous appelons le Jura méridional à réfléchir avec nous.

Un temps nouveau peut s'ouvrir dans la *Question jurassienne*. Temps d'espoir et d'optimisme. Si nous le voulons, si les Jurassiens se mobilisent, nous serons capables de vaincre la difficulté, de rassembler autour de cette idée simple que le recours au débat démocratique, sans engagement et quel que soit son résultat, vaut mille fois mieux que son refus, sans garantie que le conflit ne ressurgisse. Quel risque prend-on de se demander, sans contrainte ni menace, si l'unité ne vaut pas mieux que la division, si la combinaison des forces apporte davantage que la dispersion des énergies, enfin si un destin commun est préférable à un avenir discordant ?

Pierre-André Comte

Delémont, le 8 septembre 2013